

Scaffolding & Access: Safe Erection, Use and Dismantling Fatality File – French



Le Ministère Américain du Travail Constate que des entrepreneurs ont ignoré une consigne de sécurité, ce qui a entraîné la chute d'un ouvrier d'une hauteur de 65 pieds depuis un échafaudage grimpant

Ce qui s'est Passé

Le 7 décembre 2021, un ouvrier a fait une chute d'environ 65 pieds depuis un échafaudage grimpant surélevé sur un chantier de construction à Denver, subissant de graves blessures alors qu'il travaillait à la construction d'une cage d'ascenseur et d'un escalier en béton. Une enquête fédérale menée par l'OSHA a révélé que l'entrepreneur et ses sous-traitants avaient ignoré l'avertissement explicite du fabricant de l'échafaudage, qui interdisait d'utiliser l'échafaudage grimpant pendant qu'il était hissé au sommet d'un engin de levage distinct. L'entrepreneur général du projet a autorisé les ouvriers à monter sur l'échafaudage grimpant et à s'y déplacer alors qu'une grue hissait le système vers le haut – une utilisation qui n'avait jamais été prévue ni approuvée pour le transport de personnel. L'échafaudage s'est retrouvé à une hauteur inappropriée et l'ouvrier a fait une chute d'environ 65 pieds jusqu'au sol.

Ce qui s'est Passé

L'OSHA a émis une contravention pour infraction délibérée à l'encontre du sous-traitant pour avoir autorisé ses employés à utiliser un équipement hissé par une grue afin d'atteindre la zone de travail en hauteur, avec des amendes proposées s'élevant à 101 519 dollars. L'entrepreneur général a reçu une contravention pour infraction grave avec des amendes proposées s'élevant à 14 502 dollars, et une autre entreprise de montage de structures métalliques a reçu une contravention pour infraction grave avec des amendes proposées s'élevant à 5 801 dollars pour utilisation dangereuse d'une grue. L'avertissement de sécurité du fabricant a été ignoré, et aucune autre méthode sûre n'a été utilisée à la place pour hisser les ouvriers.

Conclusion

Le Bureau of Labor Statistics indique que 351 des 1 008 ouvriers du bâtiment décédés au travail en 2020 ont été victimes de chutes de hauteur. Une seule décision – ignorer l'avertissement du fabricant concernant l'utilisation des échafaudages – a conduit un ouvrier à se retrouver à 65 pieds de hauteur, sans aucune marge d'erreur. Les échafaudages doivent être montés, accessibles et utilisés exactement comme ils ont été conçus et approuvés.

Source : [Dol.gov/](https://www.dol.gov/)